

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2811

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Opération Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, le renouvellement urbain du quartier de Monmousseau-Démocratie fait partie des priorités d'intervention pour l'évolution du grand ensemble des Minguettes.

Le projet entre en phase opérationnelle le long de l'avenue d'Oschatz. Il s'agit, sur le site libre de toute occupation à la suite de la démolition des dix-tours de la Démocratie, de reconstituer et diversifier l'offre de logements du secteur. Ainsi, Axiade Rhône-Alpes et Spirit Grand Sud ont déposé et obtenu les permis de construire pour édifier respectivement dix-neuf et cinquante-deux logements (PLUS CD et accession) sur la partie sud de l'avenue. Une réserve foncière est également préservée et pourrait bénéficier notamment à l'association foncière logement pour un programme complémentaire de logements. Parallèlement, le passage du tramway avenue d'Oschatz, desservant ainsi les nouvelles habitations, devrait dynamiser ce secteur en mutation.

Par délibération n° 2003-1456 en date du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a individualisé une première autorisation de programme partielle d'un montant de 101 660 €, qui a permis d'engager les études de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n° 2004-2247 en date du 15 novembre 2004, le conseil de Communauté a approuvé le lancement du programme de travaux concernant les réseaux d'eau et d'assainissement, complété le montage opérationnel (mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC), mandat) et individualisé une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 833 000 €, se décomposant en 545 000 € sur le budget principal, 195 000 € sur le budget annexe de l'assainissement et 93 000 € sur le budget annexe de l'eau.

Le programme de l'opération

Il s'agit :

- d'équiper les terrains en réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales et noue capacitive), en réseaux secs (réseau EDF, poste de transformation, téléphone, câble),
- de réaliser un mail public le long de l'avenue d'Oschatz et de structurer les autres cheminements pour les piétons (création de stationnements, espaces verts, trottoirs),
- d'anticiper la venue du tramway (aménagement provisoire, aménagement définitif),
- d'aménager les abords des constructions afin de garantir la cohérence d'ensemble, d'assurer une lisibilité claire entre les espaces privés et publics.

Les travaux pourraient se réaliser de la fin 2005 à 2008.

L'enveloppe globale de l'opération

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élève à 2 538 000 € TTC se décomposant comme suit :

- 2 250 000 € sur le budget principal, dont :

. 1 815 000 € TTC pour l'aménagement des espaces extérieurs, l'équipement des terrains en réseaux secs, les frais annexes (maîtrise d'œuvre, mandat, coordination sécurité, prévention santé (CSPS), ordonnancement, pilotage et coordination (OPC), etc.),
 . 435 000 € TTC pour l'assainissement des eaux pluviales et frais divers,

- 93 000 € sur le budget annexe de l'eau (eau potable),
 - 195 000 € sur le budget annexe de l'assainissement (eaux usées).

La Communauté urbaine confiera la mise en œuvre d'une partie de l'opération à un mandataire pour un montant prévisionnel estimé à 1 555 000 € TTC.

Les travaux d'éclairage public, estimés à 100 000 € TTC, seront effectués et financés par la commune de Vénissieux.

Le plan de financement

Le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- ANRU	806 388 €
- région Rhône-Alpes	456 840 €
- Communauté urbaine	1 274 772 €
total	2 538 000 €

Compte tenu des autorisations de programme déjà votées (934 660 €), l'autorisation de programme à individualiser aujourd'hui s'élève à 1 603 340 € en dépenses et 1 263 228 € en recettes.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 mai 2005 et du bureau restreint le 30 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs des quartiers Monmousseau-Démocratie-Oschatz à Vénissieux et son coût global prévisionnel estimé à 2 538 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- ANRU	806 388 €
- région Rhône-Alpes	456 840 €
- Communauté urbaine	1 274 772 €

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les participations financières de l'ANRU et de la Région,
- b) - rembourser le mandataire pour les montants avancés.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 20 octobre 2003 et 15 novembre 2004 pour l'opération n° 845 - Vénissieux: GPV Monmousseau-Démocratie-Oschatz - aménagement des espaces publics est complétée sur le budget principal pour un montant de 1 603 340 € en dépenses et de 1 263 228 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

. 500 000 € en 2006

. 850 000 € en 2007

. 253 340 € en 2008

- pour les recettes :

. 10 000 € en 2006

. 400 000 € en 2007

. 853 228 € en 2008

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,